

Depuis des années, nous œuvrons pour la qualité et la transparence

Christoph Bosshard

Dr, vice-président de la FMH, responsable du département Données, démographie et qualité (DDQ)



... et maintenant, il est temps de veiller à davantage de visibilité! Même si plusieurs études internationales montrent que nous avons le meilleur système de santé du monde, nous devons non seulement nous battre au quotidien, tels des sportifs de haut niveau, pour rester à la pointe, mais aussi rendre notre démarche visible. Dans les domaines financés par les assurances sociales, il en va de l'intérêt collectif. Le législateur tient compte de cela dans l'art. 59a LAMal, sur lequel se fonde le relevé MAS, et dans l'art. 58 LAMal, où l'on retrouve les dispositions relatives à la qualité. L'art. 58, qui vient d'être approuvé par les Chambres fédérales durant la session d'été 2019, définit des lignes directrices claires

83% des cabinets et des centres ambulatoires ont fourni des données sur leur situation à l'OFS.

concernant la forme et le contenu des contrats de qualité que nous devons élaborer avec les assureurs. L'opportunité nous est ainsi offerte de trouver des solutions judicieuses tant pour les patients que pour le corps médical. L'essentiel sera d'éviter des tâches supplémentaires sans véritable utilité dans la pratique. Or pour favoriser un dénouement constructif, nous devons assumer notre part de responsabilité. Je suis d'autant plus convaincu que nous parviendrons à générer une réelle plus-value qu'il nous suffit de montrer combien d'activités sont déjà reconnues par les organisations, et de poursuivre leur développement, comme nous l'avons toujours fait. La charte de qualité de l'ASQM, signée par 73 organisations du corps médical depuis son lancement à l'automne 2016, nous a permis d'effectuer de nombreux travaux préparatoires à la mise au point de stratégies qualité et à l'élaboration de rapports qualité. Bien avant elle, un nombre important d'activités pertinentes, que je ne saurais toutes énumérer ici, avaient déjà été recensées. Le relevé MAS de l'Office fédéral de la statistique (OFS)

montre le résultat que nous pouvons obtenir lorsque nous suivons cette voie avec nos partenaires. Je n'entends pas minimiser ici la charge administrative supportée par nos membres: remplir le questionnaire leur prend 60 à 90 minutes en moyenne, temps qu'ils passeraient sinon à dialoguer avec les patients. Avec l'aide de ses deux partenaires, la Caisse des médecins et NewIndex, que je remercie ici pour leur précieux soutien, la FMH a toutefois été en mesure de proposer un transfert de données simplifiant le travail administratif. La collaboration constructive avec l'OFS a par ailleurs permis d'élaborer un questionnaire acceptable, qui fasse sens pour les deux parties. Il en est résulté des statistiques précieuses, que la Confédération met aujourd'hui à disposition des décideurs politiques, de l'administration et du monde médical, mais également de nos partenaires tarifaires et des scientifiques. Je renvoie à cet égard à la publication des résultats du premier relevé, effectué sur l'année 2015 et publié en avril 2018 par l'OFS. Ces résultats confirment et valident les déclarations du corps médical. Le Comité central de la FMH a vivement encouragé ses membres à participer au relevé MAS portant sur les données de 2017 et effectué de novembre 2018 au printemps 2019. L'exercice est concluant, 83% des cabinets médicaux et des centres ambulatoires contactés ayant fourni des données sur la situation de leur entreprise. J'adresse un très grand MERCI à tous ceux qui ont contribué à montrer combien la transparence nous tient à cœur. Le taux de participation élevé illustre aussi la volonté du corps

73 organisations du corps médical ont signé la charte de qualité de l'ASQM.

médical de collaborer de manière constructive. Enfin, nous attendons une nouvelle fois avec impatience la publication des analyses statistiques et du rapport final de l'OFS, qui nous fourniront des bases solides pour les discussions en cours.